

n'avions accordé le privilège de la corporation simple qu'aux seuls évêques, pourquoi tout à coup créer un autre précédent, en l'accordant à un simple abbé?

D'autre part, les 20 cas déjà cités concernaient des évêques représentant des églises catholiques, protestantes ou autres. Mais alors, l'Opus Dei serait-il une église? Pas du tout. Dans le projet de loi S-7, le requérant qualifie lui-même l'Opus Dei «d'institution juridictionnelle séculière» (a secular jurisdictional institution). Une telle institution, même reconnue à l'intérieur d'une église, ne peut pas être considérée comme une église. Or, au moment même où le comité recommande fortement au gouvernement de présenter un projet de loi général pour mettre un terme à l'incongruité de ce genre de projets de loi privés, au moment même où notre comité laisse clairement entendre que c'est avec la plus grande réticence qu'il s'est enfin résigné, après 14 mois d'hésitation, à donner à l'Opus Dei le statut particulier qu'il demande, voilà que le Sénat est invité à créer deux nouveaux précédents. Nous annonçons que nous ne voulons plus accorder par loi privée le statut de corporation simple, en dépit des précédents, même à des évêques représentant des églises. Or, voilà que nous accorderions ce privilège à un simple abbé qui représente une institution séculière.

Pour ma part, je crois que la bonne foi des membres du comité a été surprise. Tout en invoquant honnêtement le principe des précédents, c'est après coup qu'ils se sont rendu compte qu'ils en créaient deux autres. Mais, Dieu merci, il n'est pas trop tard pour sortir de cette situation absurde. Il suffirait, en effet, que le Sénat retourne le projet de loi S-7 au comité pour qu'il en poursuive l'étude. L'Opus Dei, qui exerce son action néfaste au Canada depuis 30 ans en utilisant des chartes provinciales peut encore attendre: après tout, il a l'éternité devant lui!

Mais ce qui serait plus simple et, ma foi, plus courageux, c'est que le Sénat refuse carrément de créer deux nouveaux précédents et donne plus de force à la vigoureuse requête qu'il vient de faire au gouvernement en rejetant sans plus de délais le projet de loi S-7. Il se gagnerait l'admiration et la reconnaissance de toutes les femmes et de tous les hommes épris de liberté, qu'ils soient de gauche ou de droite, qu'ils appartiennent à une formation politique ou à une autre, qu'ils soient catholiques ou qu'ils ne le soient pas.

C'est la grâce que je nous souhaite. Amen!

(Sur la motion du sénateur Corbin, le débat est ajourné.)

## RÉGIE INTÉRIEURE, BUDGETS ET ADMINISTRATION

### ADOPTION DU 53<sup>e</sup> RAPPORT DU COMITÉ

Le Sénat passe à l'étude du cinquante-troisième rapport du comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration (politique régissant les déplacements des sénateurs), présenté jeudi le 2 juin 1988.

**L'honorable Roméo LeBlanc:** Honorables sénateurs, je propose l'adoption de ce rapport.

(La motion est adoptée et le rapport est adopté.)

[Traduction]

## AGRICULTURE ET FORÊTS

### L'OUEST—LA SÉCHERESSE—ÉTUDE DU RAPPORT DU COMITÉ— SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur l'étude du huitième rapport du comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts (sécheresse dans l'Ouest du Canada), présenté au Sénat le 31 mai 1988.—(*L'honorable sénateur Olson*).

• (1600)

**L'honorable H. A. Olson:** Honorables sénateurs, je voudrais faire quelques observations sur ce rapport du comité de l'agriculture. Lorsqu'il a été présenté la semaine dernière, j'ai dit ma déception que la réunion des ministres de l'agriculture à Calgary, mardi dernier, ne se soit pas terminée par une décision d'aider les agriculteurs et les éleveurs qui souffrent de cette incroyable sécheresse. J'ai dit que je prendrais quelques jours pour couvrir la région et voir s'il y a eu une amélioration quelconque, c'est-à-dire quelques précipitations. C'est ce que je fais depuis jeudi et je peux dire au Sénat qu'il n'y a pas eu d'amélioration notable. Il y a eu un changement de la situation atmosphérique qui fait que la région touchée par la sécheresse est maintenant sous l'influence d'une très grosse masse d'air chaud et humide. J'ai passé plusieurs jours, jusqu'à ce matin, à téléphoner pour m'enquérir des pluies éventuelles. Il y a effectivement eu quelques averses, mais les quantités d'eau étaient faibles. Les précipitations allaient de deux dixièmes à un demi pouce. Il y a eu également quelques violentes perturbations à l'origine de tornades dans le centre de l'Alberta et certaines zones proches de ces perturbations ont pu recevoir un peu plus d'eau que je ne l'ai mentionné. Toutefois, de façon générale, il n'a pas plu assez pour faire pousser l'herbe et, en fait, restaurer la situation en ce qui concerne les récoltes.

En vérifiant, j'ai constaté que le marché ne s'est pas détérioré aussi rapidement qu'on le pensait. C'est au moins une bonne nouvelle pour les agriculteurs qui sont rendus au bout de leurs approvisionnements de foin datant des années précédentes. Donc, si certains agriculteurs sont forcés de mettre leur bétail sur le marché, ils constateront au moins que les prix n'ont pas trop baissé. Il faut dire toutefois qu'il est tout à fait inhabituel, à cette période de l'année, de mettre sur le marché des vaches reproductrices et de jeunes veaux. Normalement, c'est la période où l'on peut faire le maximum de bénéfices, puisque le bétail consomme de l'herbe verte. Il y a au moins cette différence avec la situation des années 1930. A l'époque les agriculteurs qui devaient vendre, faute de nourriture, ne recevaient pratiquement rien pour leur bétail.

J'espère que le gouvernement reconnaîtra que la crise est arrivée pour des milliers d'éleveurs. La crise ne viendra pas la semaine prochaine ou dans deux ou trois semaines. Beaucoup ont dû décider de se débarrasser de leur cheptel parce qu'ils n'ont pas d'herbe et plus d'autre fourrage.

Je veux dire aussi qu'il est rassurant, je suppose, d'entendre les ministres de l'agriculture, celui du fédéral, celui de la Saskatchewan et même le premier ministre Devine, dire que si l'on annonce une aide gouvernementale elle sera rétroactive et que les agriculteurs n'ont donc pas à s'inquiéter. Le problème, c'est que les agriculteurs ne savent pas ce qui aura un effet rétroactif. Par exemple, aucun programme d'aide au transport du foin ou de l'eau n'a été annoncé par le gouvernement